



**Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux, fait à Genève, le 8 décembre 1977 (Protocole II) - Adhésion par la République d'Angola.**

Il résulte d'une notification du Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse qu'en date du 7 octobre 2019, la République d'Angola a adhéré au protocole désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 7 avril 2020, conformément au paragraphe 2 de l'article 23 du protocole.

